

Le 6 avril 2021,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Pamphile tenue à la salle municipale le 6 avril 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-061

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce mardi 6 avril 2021 à 19 :00 h à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Clermont Pelletier, Sébastien Thibault et Luc Paris.

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil municipal peuvent maintenant se dérouler publiquement;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les membres du conseil et tout autre personne qui assiste à la séance doivent respecter les mesures sanitaires imposées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile a procédé à l'installation de matériel afin de préserver la sécurité des membres du conseil lors de séances dans la salle du conseil, mais que cette salle est restreinte pour accueillir des visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil sera diffusée en direct sur le canal communautaire et enregistrée et rediffusée dans les jours suivant la séance sur le canal communautaire, sur la page Facebook ainsi que sur la chaîne Youtube de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont été préalablement invités via le canal communautaire et sur la page Facebook à soumettre leur question pour la période réservée à celles-ci par courriel ou par téléphone afin qu'elles puissent être soumises lors de la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui par de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu unanimement que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de Saint-Pamphile tenue à la salle du conseil le 6 avril 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-062

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2021-063

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1er mars 2021 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

- Rés. 2021-064 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-003**
Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2017-003. Ce projet de règlement a pour effet de modifier le règlement de zonage 2017-003 de la municipalité de Saint-Pamphile dans le but d'agrandir la zone 2 MI à même la zone 5R afin de permettre la construction d'un entrepôt commercial sur une partie du lot 5 867 850, ainsi que l'intégration des nouvelles dispositions prévues par le règlement 01-2020 modifiant le SADRR de la MRC de l'Islet.
- Rés. 2021-065 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-320**
Il est proposé par le conseiller Luc Pari avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le Projet de règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 2016-320.
- RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**
Le Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle a été déposé. Aucune plainte ni aucune sanction n'a été reçue sur l'application dudit règlement. Ce rapport est disponible pour consultation sur le site internet.
- Rés. 2021-066 **ADOPTION DU BUDGET 2021 DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE L'Islet**
Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le conseil municipal adopte le budget 2021 de l'Office Régional d'Habitation de l'Islet indiquant un montant de revenus de 900 041.00\$, des dépenses de 1 570 242.00\$ indiquant un déficit d'exploitation de 670 201.00\$ dans lequel un montant du déficit attribuable à la Ville Saint-Pamphile est de l'ordre de 11 388.00\$ réparti à 90% SHQ pour un montant de 10 249.00\$ et de 10% par la Ville pour un montant de 1 139.00\$
- Rés. 2021-067 **DÉPENSES ADMISSIBLES VOIRIES**
Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 194982.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2020 ;
Attendu que les compensations distribuées visent l'entretien des routes locales 1 et 2 dont la responsabilité incombe à la municipalité ;
Attendu qu'un rapport fait état des dépenses assimilables au routes 1 et 2 pour l'année 2020 de 397 148.00\$
En conséquence, il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le montant ci-haut énoncé soit celui applicable pour l'année 2020 à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 de notre territoire.
- Rés. 2021-068 **ACCEPTATION DE L'ENTENTE CONCERNANT L'OUVERTURE DE LA TRAVERSE AMABLE AU RANG DES PELLETIER ET AUTORISATION SIGNATURE**
Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et résolu que le conseil accepte l'entente concernant l'ouverture de la Traverse Amable au Rang des Pelletier et qui rejoint le Rang du Nord. Celle-ci sera signée par M. Pierre Daigle et Mme Lynda Saint-Pierre. Le conseil autorise la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Saint-Pamphile.
- Rés 2021-069 **DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PPA-CE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu de faire une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet PPA-CE.

Rés 2021-070

AUTORISATION DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et résolu d'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour le déneigement des rangs et des rues de la Ville de Saint-Pamphile pour une période de 3 ans soit de 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024.

Rés. 2021-071

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté.

Rés. 2021-072

AUTORISATION CONGRÈS DE LA COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et résolu d'autoriser Francis Vaillancourt à assister virtuellement au congrès de la COMBEQ au montant de 229.95\$ incluant les taxes.

Rés 2021-073

APPUI DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ MICHEL DUBÉ ET STEVEN CHOUINARD

Il est proposé la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le conseil de Saint-Pamphile appui la demande d'autorisation faite à la CPTAQ demandé par Messieurs Michel Dubé et Steven Chouinard dans le but de régulariser la situation de leurs terrains respectifs et de procéder par un acte d'échange de terrain.

Rés. 2021-074

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mars 2021 au montant de 322 061.14\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Marie-Claude Chouinard, dir. gén. par intérim

Concernant la campagne pour l'herbe à poux, des informations seront mises sur le site internet, l'infolettre, etc.

Rés. 2021-075

APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Pamphile est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (**ravage**) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils son annuellement régulés par ; la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des rations mâle/femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26% du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du Panache (**RTL**);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou organismes qu'il estime nécessaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile appuie l'organisme Unis pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (**MFFP**) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

Que l'organisme Unis pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Rés. 2021-076

MONTANT DE 100.00\$ ACCORDÉ AU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu d'accorder un montant de 100.00\$ pour le service de garde de l'École Saint-Joseph pour des denrées offertes sous forme de déjeuner collation matinale sur une base régulière au service de garde au minimum 1 fois par semaine.

Rés. 2021-077

APPUI LA DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE RESTO BAR LE NATIONAL

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu que la Ville de Saint-Pamphile appuie la demande de permis d'alcool faite à la régie des alcools, des courses et des jeux par M. Hervy Caron pour le resto bar le National (restaurant pour vendre avec un permis de bar incluant une terrasse avec autorisation de spectacle sans nudité)

Rés. 2021-078

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la présente assemblée soit ajournée au 19 avril 2021 à 19 :30 heures

Mario Leblanc, maire

Marie-Claude Chouinard, directrice générale par intérim